



## AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 496-25 amendant le règlement de lotissement numéro 294-91 afin de modifier les dispositions relatives à la largeur des emprises de rues

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 7 avril 2025, le Conseil de la Municipalité du Village de Massueville a adopté le projet de règlement intitulé « Projet de règlement numéro 496-25 amendant le règlement de lotissement numéro 294-91 afin de modifier les dispositions relatives à la largeur des emprises de rues ».

Une assemblée publique de consultation se tiendra le 5 mai 2025, à compter de 18h30, à la Mairie du Village de Massueville, située au 246, rue Bonsecours à Massueville. L'objet du projet de règlement est de diminuer la largeur minimale des emprises de rues dans les cas de prolongements de rues existantes.

Le projet de règlement concerne toutes les zones du territoire de la Municipalité. L'illustration des zones peut être consultée au bureau de la municipalité.

Au cours de l'assemblée, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté à la Mairie du Village de Massueville, aux heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au mercredi, de 9h00 à 12h et de 13h à 16h00 ainsi que le jeudi, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Le projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Massueville, ce 10<sup>ème</sup> jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-cinq.

Le directeur général et greffier-trésorier

Benoit Lefebvre